

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SOUCHET François.

Absents excusés :

SENÉE Régis donne pouvoir à FAGOT Hervé

TOTTEREAU-RÉTIF Amélie donne pouvoir à HAMEAU Véronique

SAIPHOU Amélie

Absente :

PERROCHON Elodie

Secrétaire de Séance : RIVIERRE Aurélien

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

◆◆◆◆◆

Délibération 2025-28 : FAJ/FUL

Vu le courrier du Département du Loiret en date du 25 mars 2025, demandant aux communes si elles souhaitent participer au financement de ces fonds pour l'année 2025,

Considérant que la participation au FAJ (fonds d'aide aux jeunes) s'élève à 0.11 € / habitant et celle du FUL (fonds unifié Logement) à 0.77€ / habitant,

Monsieur le Maire précise que ce sujet a été de nombreuses fois évoqué mais la majorité a refusé la participation de la commune. Cette participation n'est pas obligatoire. Ce fonds est alimenté par la CAF, divers organismes, EDF et distributeurs d'eau. Le Département sollicite les communes pour abonder ce fonds de manière forfaitaire.

Pour l'année 2024, aucun foyer uxellois n'a bénéficié de ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de ne pas participer au FAJ/FUL.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 15/05/2025

Le secrétaire de séance

RIVIERRE Aurélien

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

